CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON

AVIS DE PROMULGATION DES RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 7 avril 2025, le conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a adopté les règlements suivants :

→ Règlement 25-262 amendant le règlement de lotissement n° 46 qui a pour objet :
- De modifier les normes relatives à la profondeur et à la superficie de terrains afin de les adapter à la réalité d'aujourd'hui et de prévoir des exceptions aux normes dans certaines situations ;

→ Règlement 25-264 amendant le plan d'urbanisme no 45 qui a pour objet :
- D'identifier toute partie du territoire qui est peu végétalisé, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbaine et identifier des mesures permettant d'atténuer ses effets nocifs;

Lors de la séance ordinaire du 5 mai 2025, le conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a adopté le règlement suivant :

→ Règlement 25-266 PPCMOI qui a pour objet :
- Ajout de définition à la terminologie concernant les hébergements touristiques ;
- Ajout de l'usage éolien dans les zones concernées ;
- D'autoriser certains usages complémentaires aux utilisations résidentielles selon certaines conditions ;
- D'ajouter des dispositions concernant les bâtiments et constructions accessoires ;
- De modifier les marges de reculs latérales et arrière pour les bâtiments principaux et accessoires ;
- D'ajouter des normes d'encadrement du couvert forestier suite à la modification du plan d'urbanisme concernant les îlots de chaleurs et l'imperméabilisation des surfaces.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 16 mai 2025 à la suite de la délivrance des certificats de conformité à cet effet par la MRC des Appalaches.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements au bureau municipal situé 42, rue Saint-Pierre, Saint-Pierre-de-Broughton, aux heures habituelles d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité

Donné à SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON, ce 12 juin 2025.

Julie Lemelin, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Lemelin, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 12 juin 2025 sur le site Web de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton et qu'il sera publié dans l'écho des montagnes journal local de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 juin 2025.

Julie Lemelin

Directrice générale et greffière-trésorière